

LA DROGUERIE

125

passé – présent – avenir



Chères lectrices, chers lecteurs

L'Association suisse des droguistes a fêté cette année ces 125 ans. Durant toute cette période de changements, les exigences envers notre système de santé en général et envers la droguerie en particulier ont énormément évolué. Les drogueries ont ainsi été contraintes de trouver de nouvelles voies, de se glisser dans des niches et de se réinventer en permanence. C'est non sans fierté que nous pouvons affirmer que la branche de la droguerie, plutôt modeste, constitue aujourd'hui une composante importante du marché suisse de la santé. En tant que premier point de contact dans les domaines de la santé et de la salutogenèse, avec une fonction de triage, elle apporte une contribution importante à la régulation de l'explosion des coûts dans le système de santé. Très tôt, la droguerie s'est également engagée dans les secteurs des remèdes naturels et du développement durable.

Avec ce positionnement, en tant que commerce spécialisé dans la santé, la beauté et le bien-être, la branche est bien armée pour affronter les opportunités et les défis des 125 prochaines années. En tant qu'association de la branche, nous nous efforcerons de créer les meilleures conditions-cadres pour nos membres à l'avenir également.

Avec cette brochure, nous aimerions vous informer de l'histoire et des champs d'activité de l'Association suisse des droguistes, vous faire découvrir le «centre de prestations de la droguerie» et oser un regard sur le futur.

Je vous souhaite une lecture intéressante.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by several loops and a final horizontal stroke.

Jürg Stahl

Président central de l'Association suisse des droguistes

Bienne, décembre 2024

Les drogueries n'ont jamais été de simples «boutiques»

La création de leur propre association marque pour les drogueries le début d'un long combat pour leur reconnaissance comme partie intégrante du système de santé.

Pour une fois, les Bernois sont plus rapides ... et fondent en 1895 l'Association bernoise des droguistes deux ans avant que la Société des droguistes du canton de Zurich, ne se constitue en 1897. Des représentants de ces deux associations décident en mars 1899 d'inviter des collègues professionnels de toute la Suisse à fonder une association regroupant tous les cantons. Trois mois plus tard déjà, les sections de Bâle, Berne, Genève, Saint-Gall, Vaud et Zurich, réunies à l'hôtel Schweizerhof à Olten (SO), approuvent à l'unanimité la fondation de la Société des droguistes suisses.

L'origine du métier de droguiste est cependant bien plus ancienne que la Société des droguistes et peut être retracée jusqu'au 16^e siècle. Des «matériaux», comme des plantes médicinales séchées, des épices et des bois de teinture, arrivent principalement par voie maritime vers les bourses de commerce d'Anvers, d'Amsterdam et plus

tard de Hambourg. Le «droguiste» apparaît dans des documents en hollandais et en bas-allemand, il y est décrit comme un marchand de drogues – drogue ne faisant pas référence à une quelconque substance



«Der Krämer» (le «boutiquier»), gravure sur bois de Jost Ammann, 1568. Source: Deutsche Fotothek

stupéfiante mais plutôt généralement au mot néerlandais «droog» (sec).

Dès 1606 déjà, il existe à Bâle une corporation des «matérialistes», les actuels droguistes. Les matérialistes se distinguent des «boutiquiers» ordinaires: seuls eux et les apothicaires sont autorisés par les autorités à faire le commerce des substances toxiques. Ces matérialistes livrent aux apothicaires des «droguisteries», parfois vraiment exotiques comme des sabots d'âne et de chèvre, des griffes de lion, des poumons de renard séchés, des peaux de serpent, des coquilles d'escargot en poudre et autres produits similaires. Parallèlement, ils vendent aussi aux consommateurs privés à leur siège social. Ces caves voûtées de vente au détail sont les ancêtres des drogueries.

En fournissant les apothicaires qui fabriquent toutes sortes de médicaments avec ces matières premières, les droguistes acquièrent peu à peu une meilleure connaissance des marchandises jusqu'à ce qu'ils commencent à fabriquer eux-mêmes des médicaments... très probablement l'origine de l'animosité entre droguistes et pharmaciens qui dure depuis des décennies.

L'histoire des drogueries et de leur association est celle d'efforts de reconnaissance qui tournent essentiellement autour de trois thèmes: les droits de vendre des produits thérapeutiques, la formation et la publicité pour la branche de la droguerie.

Droits de vente de produits thérapeutiques

Les débuts de la réglementation des droits de vendre des produits thérapeutiques remontent au 19^e siècle, lorsque les autorités reconnaissent en Suisse aussi la nécessité de réguler le secteur de la santé, en particulier en ce qui concerne la qualité et la sécurité des médicaments. Dans l'ordonnance du canton de Zurich de **1880**, les autorités sanitaires zurichoises reconnaissent non seulement les pharmaciens mais aussi les droguistes comme responsables de la vente de médicaments.

Les démêlés des drogueries avec les autorités et les concurrents sont rudes: «Comme la Société des droguistes le souligne, on trouve dans les drogueries des centaines d'articles qui servent au ménage et à l'industrie; on y trouve des bougies, des savons, des parfums, des éponges et des peaux de chamois, du café et du chocolat, des pâtes et des macarons, du raisin et des raisins secs de Corinthe, des cirages pour chaussures, des produits de nettoyage de toutes sortes, de la paille de fer et des cires encaustiques, des peintures, des laques et des vernis, des noisettes et des amandes, des pâtes pour l'hectographie, des liqueurs et des spiritueux, des décorations pour sapins de Noël et des feux d'artifice, en bref tout ce qu'on veut et pas ou presque pas de drogues. L'expérience montre cependant que certaines drogueries s'efforcent depuis peu d'étendre leur activité le plus loin possible dans le domaine de la pharmacie et mettent tout en œuvre pour donner à leurs commerces l'apparence de pharmacies

1899

Année de fondation de l'Association suisse des droguistes

- La Suisse compte 3,1 millions d'habitants
- L'entreprise Bayer SA dépose l'aspirine comme marque de fabrique
- L'acide acétylsalicylique, un anti-inflammatoire non-stéroïdien, est introduit en Allemagne
- L'Italien Guglielmo Marconi réussit la première liaison télégraphique sans fil à travers la Manche
- Le mot «automobile» est utilisé pour la première fois dans un éditorial du New York Times



Sources: Archives Bayer SA; commons.wikimedia.org

vis-à-vis du public. [...] *Non seulement ces pharmacies sauvages ne sont pas une nécessité pour notre pays mais elles conduiraient à des situations totalement intolérables, mettant en danger la sécurité des personnes et menaçant le bien-être du peuple.*»¹

Il n'est donc pas étonnant que le président du jour, lors de l'assemblée constitutive de la Société des droguistes suisses, attire l'attention sur «la nécessité pour la profession de s'unir et de se serrer les coudes, en particulier sur deux points: d'une part, la tendance qui prévaut, dans les classes de professions intéressées, à enterrer notre existence en exigeant des lois et des

ordonnances plus strictes qui rendent trop difficile pour le droguiste l'exercice de son métier et qui ne font que lui donner de nouvelles obligations sans lui accorder de droits ou très peu; cela nuit non seulement à nous mais aussi à l'ensemble du public, et il est du devoir de l'association d'agir en tant que «protectrice du peuple».»¹

Dans la nouvelle ordonnance des autorités sanitaires zurichoises de **1903** (entre-temps, en 1900, certains cantons avaient fondé l'Office intercantonal de contrôle des médicaments (OICM) afin d'aménager les

¹ Extrait du procès-verbal de l'assemblée constitutive de la Société des droguistes suisses du 25 juin 1899.



Local pour la fabrication de capsules de gélatine de la pharmacie Hecht à Saint-Gall, 1901.

différentes législations cantonales et leur application selon des principes communs), le «droguiste n'est plus mentionné sous son nom». Cette omission équivalait à ignorer la profession de droguiste. En **1911**, une nouvelle ordonnance entre en vigueur, une révision de l'ordonnance de 1903, mais toujours sans les droguistes.

C'est pourquoi la «Société des droguistes zurichois» se plaint notamment du fait que «le droguiste ne puisse pas vendre toute une série de feuilles, de fleurs et de racines innocentes et très utilisées de la Pharmacopée Helv. III qui sont vendues dans de nombreux magasins de spécialités et d'épicerie fine. En annexe, nous vous soumettons un tableau qui montre ce qui devrait, à notre avis, être vendu dans les drogueries. Ce tableau est établi sur la base des dispositions très strictes de la loi impériale allemande du 27 janvier 1890 et nous souhaitons au moins disposer à peu près des mêmes droits que ceux que le gouvernement allemand accorde aux droguistes.» Dans l'**entre-deux-guerres**, les droits des

droguistes sont encore très différents d'un canton à l'autre. De nombreux cantons ont une annexe à leurs lois médicales qui définit quels médicaments et préparations galéniques peuvent être vendus par les pharmaciens et lesquels par les droguistes.

En **1926**, la Société des droguistes suisses prend position sur une motion qui traite de la loi sur la santé au niveau fédéral. Elle s'engage pour une réglementation fédérale de la circulation des poisons et des médicaments. Une loi fédérale doit recenser le personnel médical et les auxiliaires médicaux, droguistes compris, et réglementer leur activité.

Les anciens tableaux et annexes se transforment finalement en listes exhaustives: en **1948**, l'OICM introduit la classification en listes A à D pour la vente des produits thérapeutiques. Les droguistes acceptent, convaincus d'être en présence d'une réglementation utilisable en elle-même. Dix ans plus tard, l'OICM introduit une liste supplémentaire, la liste E. Les articles figurant sur cette liste peuvent être vendus aussi dans d'autres commerces que les drogueries et pharmacies, l'Ovomaltine, par exemple.

En **2001**, l'OICM fusionne avec l'unité principale des agents thérapeutiques de l'Office fédéral de la santé publique et devient Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques. En **2002**, la loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (loi sur les produits thérapeutiques, LPTh) entre en vigueur en tant que base juridique valable dans toute la Suisse pour la réglementation des pro-



La droguerie Löwen de Hans Dobler à Appenzell, 1947.

duits thérapeutiques. Elle comprend des dispositions sur l'autorisation, la fabrication et la distribution de médicaments et de dispositifs médicaux. En tant qu'autorité d'autorisation et de surveillance des produits thérapeutiques, Swissmedic joue un rôle central dans la mise en œuvre, entre autres, de la LPTH.

En mars **2005**, le conseiller national solois Roland Borer dépose, avec 80 autres parlementaires de tous les groupes politiques, l'initiative parlementaire «Automédication. Créer une seule catégorie de médicaments non soumis à ordonnance» – le coup d'envoi politique d'un combat de nombreuses années de l'Association des droguistes pour obtenir l'extension des droits de vente. Les exigences:



La droguerie Schneider à Bâle, 1948.

- la remise des médicaments de la catégorie de remise B (médicaments soumis à ordonnance) doit être facilitée;
- la catégorie de remise C (produits thérapeutiques qui ne peuvent être vendus que sur conseil spécialisé de personnes exerçant une profession médicale et, en partie aussi, des droguistes) doit être supprimée;
- enfin, la liste D (vente de produits thérapeutiques sur conseil spécialisé de pharmaciens ou de droguistes) doit être élargie en une seule liste unique d'automédication.

Il est bien connu que les moulins politiques moulent lentement mais quand la loi révisée sur les produits thérapeutiques entre en vigueur en **2019**, l'Association des droguistes parle à juste titre d'une «étape» dans un communiqué de presse: depuis le 1^{er} janvier 2019, les drogueries peuvent remettre tous les médicaments non soumis à ordonnance de l'ancienne liste C qui est

supprimée et 550 produits environ viennent ainsi s'ajouter à l'assortiment de la droguerie.

Formation

Les fondateurs de la Société des droguistes ne se souciaient pas seulement de droits de vente mais aussi d'une bonne formation: «Monsieur Hörning nous informe que l'Association bernoise est sur le point de créer une école de droguistes à Berne et qu'elle a trouvé une personne très compétente. Il est réjouissant de constater que le gouvernement bernois a fait preuve de la plus grande bienveillance à l'égard des droguistes en mettant à leur disposition le laboratoire pharmaceutique et les collections. Pour réaliser leur projet, les Bernois ont besoin du soutien de la Société des droguistes suisses et souhaitent confier la direction de l'école à celle-ci.»² En outre, le droguiste bernois Hörning fait remarquer que les drogueries, une fois organisées, «pourraient aussi faire bien plus pour la formation théorique et pratique des droguistes et il a donc en vue l'introduction d'examens pour les apprentis et les aides (commis).»

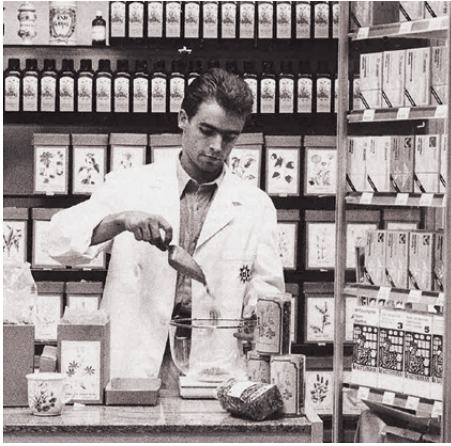
En 1905 déjà, six ans à peine après la fondation de la Société des droguistes, l'Ecole suisse de droguerie (ESD) commence ses activités à l'Ecole de commerce de Neuchâtel. Après plusieurs réformes depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la formation professionnelle en 1933, l'ESD a obtenu en janvier 1998 le statut d'Ecole supérieure selon l'article 61 de la loi sur la formation professionnelle.

Entre les deux guerres mondiales, l'apprentissage du métier de droguiste commence à prendre forme. La formation de droguiste dure à l'époque trois ans à trois ans et demi et comprend essentiellement des branches commerciales. En 1939, l'Association suisse des employés droguistes (Droga Helvetica – actuellement Employés Droguistes Suisse) est fondée, elle s'occupe en particulier des questions salariales et d'assurance des employés de la droguerie.

En 1940, les examens de fin d'apprentissage ne sont plus soumis à la Société suisse des employés de commerce mais au canton parce que les droguistes ne veulent pas simplement être désignés comme des employés de commerce mais comme des professionnels. Lors de leur formation, l'accent est mis sur des thèmes proches de la vie quotidienne mais avant tout pratiques: «dès le début, l'apprenti doit être initié de manière planifiée aux connaissances de la branche, aux travaux pratiques et au service à la clientèle. Il doit être informé à temps des risques d'accidents et d'incendie inhérents à différents travaux, de l'hygiène (atteintes à la santé) et des soins corporels.» Et encore: «Le maître d'apprentissage doit former l'apprenti sur l'ordre, le soin et la rigueur et lui faire exécuter des travaux précis, propres et, au fur et à mesure qu'il acquiert de l'habileté, réalisés de manière rapide et autonome.»²

Dès 1960, les drogueries sont confrontées à d'autres changements et donc à des

2 «Règlement sur la formation des apprentis et l'examen de fin d'apprentissage dans la profession de droguiste» du 27 mai 1957



Publicité pour la profession de droguiste, 1991,
Photo JDS.

problèmes entrepreneuriaux: les produits pharmaceutiques en vrac sont de plus en plus remplacés par des spécialités pharmaceutiques, ce qui a des répercussions sur l'aménagement des magasins. En même temps, les prix fixes des articles de marque baissent, à l'exception des préparations pharmaceutiques. Enfin, la mort des petits commerces commence à cette période avec l'apparition des grands distributeurs et des centres commerciaux et elle n'épargne pas non plus les drogueries. C'est également durant ces années-là que la profession se féminise.

En **2002**, la loi sur la formation professionnelle entre en vigueur au niveau fédéral, elle introduit la notion d'«organisations du monde du travail (OrTra)» précisées ainsi: partenaires sociaux, associations professionnelles, autres organisations compétentes et autres prestataires de la formation professionnelle. Ainsi, l'Association des droguistes devient aussi une organisation du monde du travail car elle est responsable de la formation initiale des droguistes.

Publicité et marketing

«De plus, de nombreuses autorités n'ont pas encore une idée précise de notre situation et ce sera aussi une tâche de l'association de travailler dans ce sens», est-il écrit dans le procès-verbal de l'«assemblée constitutive de la Société des droguistes suisses du 25 juin 1899». En **1900**, la première édition de la «Revue de la Droguerie» ou «Drogistische Rundschau» paraît, comme organe officiel de la toute fraîche Société des droguistes, en **1936**, le magazine deviendra le «Journal Suisse de Droguerie» ou «Schweiz. Drogisten-Zeitung».

Après la 2^e Guerre mondiale, la publicité et les mesures de promotion des ventes évoluent rapidement: les entreprises rivalisent de rabais, de bons et d'actions encore moins chères, les offres «trois pour deux» deviennent à la mode et les produits supplémentaires gratuits sont un atout. Il ressort d'un compte-rendu du président central paru dans le Journal de Droguerie que cette «frénésie des primes» n'est pas recommandée par l'ASD.

Constatant qu'une information efficace sur la politique professionnelle et qu'une publicité à l'échelle nationale sont indispensables, l'Association des droguistes fonde en **1957** la commission pour la publicité. En **1966**, les quelque 1200 drogueries de l'association de l'époque se lancent dans une publicité commune en Suisse romande et alémanique; elles sont convaincues que cet engagement commun ne manquera pas d'avoir un impact sur la clientèle.



Illustrierte Zeitschrift für die wissenschaftlichen und gewerblichen Interessen
des Drogistenstandes und verwandter Berufskreise.

Journal illustré pour droguistes, pharmaciens, chimistes, parfumeurs, fabricants de produits chimiques, etc.

OFFICIELLES ORGAN DES SCHWEIZERISCHEN DROGISTEN-VEREINES. — ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ DES DROGUISTES SUISSES.

ABONNEMENT:

	12 Monate	6 Monate	3 Monate
Für die Schweiz . . .	Fr. 10. —	Fr. 5. —	Fr. 3. —
Für Deutschland . . .	M. 10. —	M. 5. —	M. 3. —
Für Österreich . . .	Kr. 12. —	Kr. 6. —	Kr. 3. 50
Sonstige Länder . . .	Fr. 14. —	Fr. 7. —	Fr. 4. —

Bei der Expedition, allen Buchhandlungen und allen Postämtern. — Preis einer Nummer 30 Cts.

INSERTION:

Der Raum einer 4 X gespaltenen Petitzeile 25 Cts. = 20 Pfg. = 25 Heller. Bei Wiederholungen bedeutender Rabatt. Zahlungen sind stets im voraus zu leisten.

Abdruck der Original-Artikel nur mit voller Quellenangabe „Drogistische Rundschau — Zürich“ gestattet.

Herausgeber und verantwortlicher Redakteur:

Dr. Heinrich von Wuntsch in Zürich.

Die „Drogistische Rundschau“ erscheint am 1. und 15. eines jeden Monats.

Rédaction et Administration: Zürich (Suisse).

Redacteur responsable:

Dr. Heinrich von Wuntsch à Zurich.

La „Revue de la Droguerie“ paraît 2 fois par mois.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	12 mois	6 mois	3 mois
Pour la Suisse . . .	Fr. 10. —	Fr. 5. —	Fr. 3. —
Pour l'Allemagne . . .	M. 10. —	M. 5. —	M. 3. —
Pour l'Autriche . . .	Kr. 12. —	Kr. 6. —	Kr. 3. 50
Pour les autres pays . .	Fr. 14. —	Fr. 7. —	Fr. 4. —

On s'abonne à l'expédition, chez tous les libraires et dans tous les bureaux de poste. — Prix du numéro 50 cts.

PRIX D'INSERTION:

Annonces, la ligne ou son espace 25 cts., pour plusieurs insertions grand rabais. On est prié de payer toujours à l'avance.

La copie des articles originaux n'est permise qu'à la condition expresse d'indiquer la source: „Revue de la Droguerie — Zurich“.

Abonnement-Einladung.

Der Unterzeichnete übergibt hiermit die erste Nummer der „Drogistischen Rundschau“, eine neue vornehme und reichhaltige Fachzeitschrift, welche den wissenschaftlichen und gewerblichen Interessen des Drogistenstandes und der ihm verwandten Berufskreise dienen soll, mit der ergebenen Bitte um freundliche Aufnahme der Öffentlichkeit.

Von der Überzeugung geleitet, dass ein junger, mächtig aufstrebender Berufsstand einem neuen Organe, welches vorzugsweise bildende Tendenz verfolgen will, seine ungeteilte Sympathie entgegenbringen wird, hat es der Herausgeber unternommen, mit grossen Kosten und ausserordentlicher Sorgfalt den modernen Bedürfnissen des drogistischen Lebens bei Zusammenstellung des Inhaltes Rechnung zu tragen.

Die „Drogistische Rundschau“ wünscht vor allem die Fachwissenschaft zu kultivieren und wird bemüht bleiben, die mannigfachen Fragen aus allen Gebieten des drogistischen Berufes in der eingehendsten Weise zu behandeln, weshalb der grössere Teil des Raumes wissenschaftliche Beiträge namhafter Fachleute und Gelehrter enthalten wird. Zur Erhöhung der belehrenden Wirkung dieser Originalarbeiten, wird jede Nummer mit einer Reihe interessanter, wertvoller Illustrationen ausgestattet sein.

Monatlich einmal soll der „Drogistischen Rundschau“ das vom Kollegen Arthur Petzold-Magdeburg redigierte Supplement

„Anateurphotographie“

beigefügt werden, eine gedrängte Übersicht aller Neuerscheinungen und Veränderungen auf photographischem Gebiete mit besonderer Berücksichtigung der Interessen des Händlers photographischer Bedarfsartikel.

Um das geistige Band, welches die „Drogistische Rundschau“ mit ihren Lesern und Freunden verbinden wird, fester zu schlingen, soll dies neue Organ ferner berufen sein, berechnete Wünsche und Forderungen des Drogisten dem Staate und verwandten Berufskreisen gegenüber mit Energie zu vertreten. Die „Drogistische Rundschau“ wird jederzeit bereit sein, für das Wohl und das Gedeihen des Standes mit Festigkeit einzutreten und falls nötig, auch fremden Übergriffen zu wehren wissen.

Als Insertionsorgan dürfte die „Drogistische Rundschau“ grosse Wirksamkeit entfalten, nicht nur, weil sie die einzige Fachzeitschrift ihrer Art in der Schweiz ist, sondern vor allem deshalb, weil sie als offizielles Publikationsorgan des Schweizerischen Drogisten-Vereines lückenlos in sämtlichen Drogenhandlungen der Schweiz gelesen werden wird.

Da ein so gross angelegtes Werk nur gedeihen kann, wenn ihm eine allseitige Unterstützung seiner Interessenten gewährt wird, so bittet der Unterzeichnete ganz ergebenst, dieses junge Unternehmen durch zahlreiche Abonnementbestellungen lebensfähig zu erhalten. Eine Bestellkarte liegt dieser Nummer bei.

Hochachtungsvoll!

Der Herausgeber:

Dr. Heinrich von Wuntsch.

Monsieur,

Le soussigné vous envoie avec la présente le premier numéro de la „Revue de la Droguerie“, nouveau journal, ayant pour but de garder les intérêts scientifiques et industriels des droguistes, en vous priant de lui réserver bon accueil.

Ein gewaltiger Fortschritt auf dem Gebiete der
Mund- und Zahnpflege.

TRYBOL

DAS ALLER- KRAUTER- MUND- & ZAHNWASSER. BESTE

SCHWEIZER-FABRIKAT.

Es desinfiziert und desodoriert ausgezeichnet, konserviert die Zähne. Stark erfrischender, langanhaltender Wohlgeschmack. Zahlreiche Atteste erster ärztlicher Autoritäten.

Flacon Fr. 1.50, lange Zeit ausreichend.

Alleinige Fabrikation des Trybols:

„TRYBOL“ Aktiengesellschaft für Fabrikation und Vertrieb hygienisch-medizinischer Präparate in Schaffhausen.

Gummi-Waren-Fabrik
GEBRÜDER WEIL, Frankfurt a. M.,
gegründet 1863.

Für Drogerien und Apotheken alle existierenden Artikel der Hygiene und Krankenpflege.
Preservatifs, Verbandstoffe, Irrigateurs, Eisbeutel, Sauger etc.

Neue illustrierte Preisliste gratis und franko.

Nur echt,
wenn von der zur Herstellung gesetzlich allein berechtigten Firma Dr. Graf & Co., Berlin bezogen.

Anerkannt beste Kostschuttfarben.

Schuppenpanzerfarben!

Missbrauch der uns geschützten Warenbezeichnungen Schuppenpanzerfarbe, Panzerschuppenfarbe u. Panzerfarbe wird straf- u. civilrechtlich verfolgt.

Dr. Graf & Co., Berlin O. 34
Wien, VI., Amerlingstr. 2 — Brüssel-Centre

Königlich Rumänische Hoflieferanten.

p.10: page de couverture du premier numéro de la Revue de la Droguerie ou Drogistische Rundschau en 1900.

ci-dessus: colonne de publicité. Source: archives de l'ASD



Logo en 1936



Logo depuis 1971

En 1971, l'Association des droguistes introduit l'étoile colorée des droguistes comme logo commun des droguistes suisses. Probablement aussi grâce au succès de la publicité commune lors de «Grün 80» avec un jardin d'herbes aromatiques, la publicité commune est redéveloppée en 1981 et désormais mise en œuvre par la Centrale de marketing des drogueries (CMD). La tâche de cette centrale publicitaire est entre autres de concevoir le magazine «Tribune du droguiste» comme canal de communication commun de la branche de la droguerie qui paraît pour la première fois en 1981. La mission du magazine est de faire connaître au public les atouts des drogueries de manière sympathique. Le Journal des droguistes aussi est géré par la CMD. D'autres activités sont progressivement reprises par la CMD, comme un concept d'automédication, un «paquet de nutrition» et «DrogoThèque», un outil qui permet de contrôler et d'optimiser les aspects les plus divers des différentes drogueries (voir page 22).

Aujourd'hui, l'Association des droguistes publie un grand nombre de médias spécialisés et grand public édités par sa filiale vitagata sa (voir page 24).

La partie historique se base en partie sur des extraits de la brochure commémorative: «Les 100 ans de l'Association des droguistes des cantons de Zurich et Schaffhouse de 1897 à 1997»

La droguerie en tant que partenaire fiable dans le domaine de la santé

Proximité, économies et excellents conseils personnalisés: il y a de nombreuses raisons de se rendre en droguerie.

- 1 Selon les experts, l'automédication à l'aide des drogueries et des pharmacies permettrait d'économiser chaque année des millions de francs: les consultations médicales et en hôpital sont à l'origine d'énormes coûts dans le secteur de la santé en Suisse. C'est pourquoi il ne faudrait consulter les cabinets médicaux ou les urgences qu'en cas de nécessité. La droguerie aide pour les troubles légers et les malaises. Si une consultation médicale est nécessaire, les droguistes le conseillent à leurs clientes et clients.
- 2 Le triage en droguerie va encore gagner en importance ces prochaines années: il est déjà difficile de trouver un médecin de famille et les médecins en activité sont de plus en plus âgés. L'âge moyen des médecins de premier recours travaillant en cabinet médical est de 53,7 ans et 32,2% d'entre eux, soit près d'un tiers, ont 60 ans ou plus.¹
- 3 Se faire conseiller en droguerie, c'est renforcer ses propres compétences en matière de santé et sa propre responsabilité.
- 4 Les droguistes donnent des conseils holistiques et individuels. De nombreux traitements de la médecine complémentaire sont aussi disponibles pour les troubles légers ou en complément à des traitements médicaux. Les enfants en particulier les supportent généralement bien.
- 5 Des estimations montrent que la moitié environ des médicaments qui peuvent être commandés sur internet à l'étranger sont des contrefaçons. De tels produits peuvent avoir de graves conséquences sur la santé. En achetant ses médicaments en droguerie, on a la garantie de ne pas recevoir des médicaments contrefaits ou de moindre qualité.
- 6 Les drogueries ont des heures d'ouverture étendues et sont donc presque toujours là pour vous. La plupart des entretiens de conseil sont en outre gratuits et possibles sans rendez-vous. Et les droguistes n'ont pas besoin de regarder sans arrêt l'heure.
- 7 Tous les médicaments non soumis à ordonnance sont disponibles en droguerie dont également 550 préparations qui ne pouvaient auparavant être remises qu'en pharmacie.

1 Source: Statistique médicale de la FMH, <https://www.fmh.ch/files/pdf30/11.-structure-dage.pdf>



L'évolution en chiffres

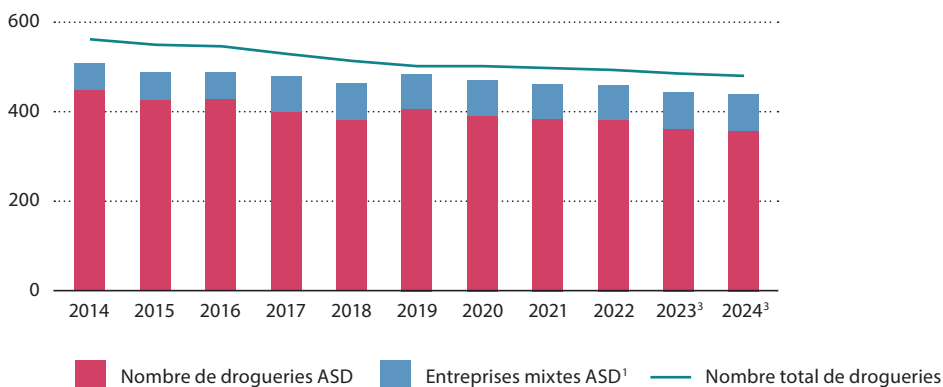
Moins d'entreprises, un chiffre d'affaires plus élevé: le processus de concentration n'épargne pas la branche de la droguerie.

Différents facteurs promettent un bel avenir à la droguerie: la proximité avec les consommatrices et consommateurs, la qualité du conseil personnel et les vastes connaissances du personnel spécialisé de la droguerie qui sont d'autant plus recherchées que le temps passe.

Les drogueries réalisent la majeure partie de leur chiffre d'affaires dans les domaines des médicaments en vente libre (OTC), de la médecine complémentaire, de la nutrition, du soin aux patients et des soins personnels mais la pondération des assortiments peut varier considérablement d'un point de vente à l'autre.

Drogueries et entreprises mixtes ASD, évolution 2014–2024

Nombre

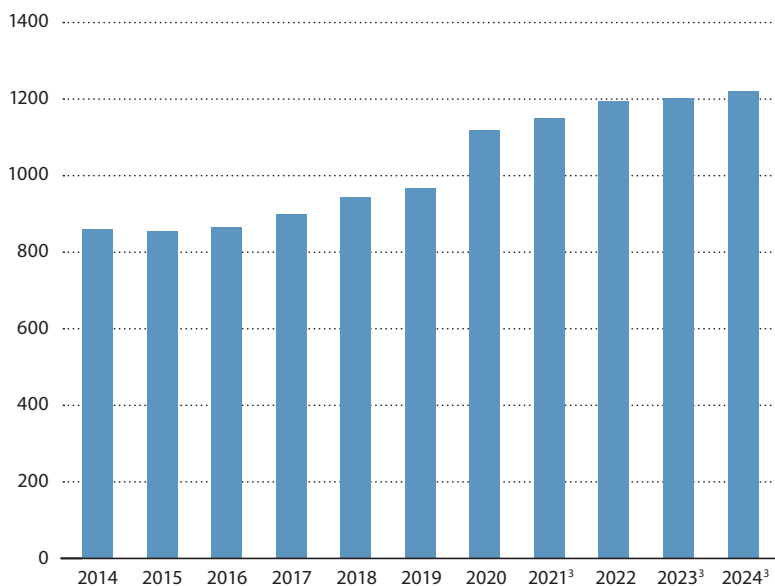


1 Nombre des drogueries-pharmacies (entreprises mixtes), qui sont membres autant de l'Association suisse des droguistes que de pharmaSuisse



Evolution du chiffre d'affaires des drogueries et entreprises mixtes ASD 2014–2024

Chiffre d'affaires en millions de francs²



Sources: points de vente des drogueries: ASD, Office fédéral de la statistique

Sources: chiffres d'affaires: ASD, administration fédérale des contributions

² Chiffre d'affaires des drogueries et part du chiffre d'affaires de la droguerie pour les pharmacies/drogueries (entreprises mixtes)

³ Extrapolations, calculs de l'ASD sur la base d'IQVIA

Des compétences grâce à la formation

Les désirs et les besoins de la clientèle se trouvent au cœur du «centre de prestations de la droguerie», ce qui implique une formation complète.

Formation initiale Un apprentissage de quatre ans de droguiste CFC avec comme points forts pendant la formation la santé, les médicaments, la médecine complémentaire, la nutrition, la beauté et le bien-être.

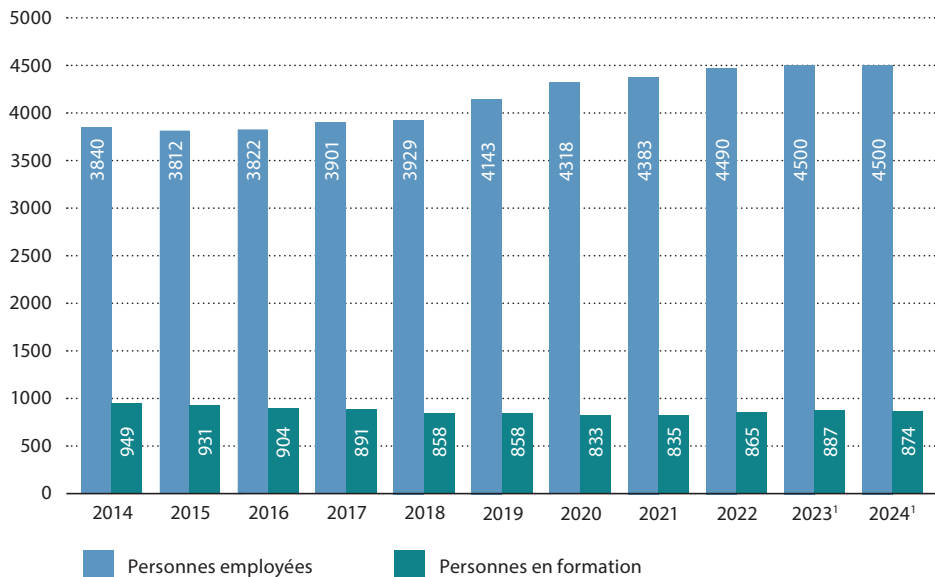
Ecole supérieure Les études à temps complet de deux ans (3600 leçons) de droguiste dipl. ES à l'Ecole supérieure de droguerie ESD à Neuchâtel réunissent et approfondissent de manière idéale les connaissances pharmacologiques, scientifiques et entrepreneuriales. Les disciplines suivantes sont notamment enseignées: pathologie, pharmacologie, médecine complémentaire, économie d'entreprise et marketing.

Formation continue et perfectionnement Même après leur formation de droguiste CFC ou de droguiste dipl. ES, les professionnels de la droguerie continuent de se former pour découvrir de nouveaux produits et de nouvelles formes de thérapie, approfondir leurs connaissances et garder leurs compétences professionnelles à jour.



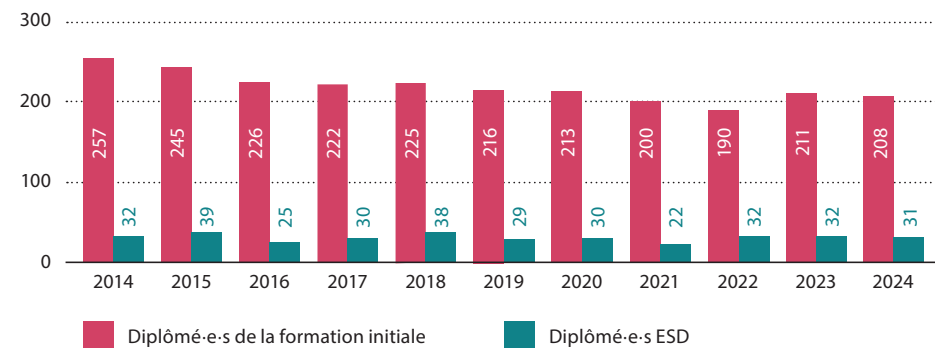
Personnes employées, personnes en formation, évolution 2014–2024

Nombre



Diplômé-e-s de la formation initiale et de l'ESD, évolution 2014–2024

Nombre



Source personnes employées: Office fédéral de la statistique

Sources personnes en formation et diplômé-e-s de la formation initiale: Sections/écoles professionnelles

Source étudiant-e-s ESD: ESD

¹ Extrapolations, calculs de l'ASD

Les champs d'activité de l'ASD

Modeste et concentrée sur les thèmes pertinents qui sont importants pour les drogueries: voilà l'Association suisse des droguistes.

L'Association suisse des droguistes (ASD) forme avec ses organes l'organisation nationale de la branche des drogueries suisses. L'association concentre ses activités sur les champs d'activité Politique & branche, Formation, formation continue et perfectionnement et Services centraux.

Politique & branche Influencer sur le processus d'élaboration politique et législatif est une des compétences de base de l'association. L'objectif est d'obtenir des conditions-cadres optimales pour nos membres afin que ceux-ci puissent exercer leur métier avec succès à l'avenir aussi.

Formation, formation continue & perfectionnement En tant qu'organisation du monde du travail (OrTra), l'Association des droguistes s'engage pour la formation initiale, la formation continue et le perfectionnement de ses professionnels. Elle veille à ce que l'ensemble de la branche se perfectionne en permanence, que les compétences professionnelles nécessaires, en particulier pour la remise de médicaments, correspondent à l'état actuel des connaissances et que chaque entreprise investisse

ainsi dans son propre avenir. Dans ce but, l'Association suisse des droguistes propose à ses membres et à leurs employés une offre de formation variée, en collaboration avec des partenaires.

Services centraux Ce département regroupe toutes les tâches et fonctions internes à l'ASD qui sont nécessaires à la gestion économique et à l'administration d'une organisation à but non lucratif.



POLITIQUE & BRANCHE

Politique des
médicaments et
de la santé

Management
de la qualité

Développement
de la branche

Relations dans
la branche

Public Affairs

SERVICES CENTRAUX

Finances et
comptabilité

Controlling

Membres, gestion

Personnel, gestion

Conditions
cadres sociales

IT & Internet

FORMATION, FORMATION CONTINUE & PERFECTIONNEMENT

Réseautage
dans le paysage
de la formation

Formation pro-
fessionnelle initiale

Formation continue
et perfectionnement

Recrutement & pro-
motion de la relève

Orientation et
conseils carrière

Formation
professionnelle
supérieure

MÉDIAS & COMMUNICATION

Politique: nos engagements

Produits thérapeutiques, produits chimiques, denrées alimentaires, taxe sur la valeur ajoutée, assurances maladie, sécurité au travail, ...

... les drogueries sont aussi concernées par la législation dans ces domaines et dans d'autres encore. En conséquence, l'Association suisse des droguistes défend les intérêts de ses membres lors de procédures de consultation, participe à des groupes de travail importants et entretient des contacts réguliers avec les politiciennes et politiciens, les autorités et d'autres associations au niveau national mais aussi cantonal, avec le soutien des sections.

Modification de la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh)

La modification prévue de la loi sur les produits thérapeutiques vise à promouvoir la numérisation d'importants processus dans le secteur de la santé, à définir l'utilisation des nouvelles technologies et à améliorer la qualité des soins. En outre, la vente par correspondance doit faire l'objet d'une nouvelle réglementation. L'ASD s'engage pour que les droguistes soient impliqués en tant qu'acteurs à part entière dans le domaine de la remise de produits thérapeutiques. En même temps, nous demandons des solutions simples et pratiques pour la fabrication de médicaments à formule. En ce qui concerne

la vente par correspondance, nous souhaitons que le commerce stationnaire soit traité sur un pied d'égalité avec la vente par correspondance.

Formation

L'ASD demande un renforcement du système de formation dual. Les réglementations ne doivent pas continuer à augmenter pour les entreprises formatrices, les entreprises doivent être déchargées sur le plan administratif. Les diplômes de la formation professionnelle supérieure doivent être revalorisés.

Réseautage

L'ASD travaille en réseau avec de nombreuses associations partenaires de la branche de la santé. Cette coordination permet de mieux cibler les interventions auprès des politiques et donne plus de poids aux associations. La collaboration au sein de la CI OTX (pharmaSuisse, ASSGP, ASMC, ASD), en particulier, est d'une importance capitale pour la branche de la droguerie.

Collaboration avec les autorités

L'ASD entretient, dans la mesure du possible, un contact constructif avec les



Foto: Ansgar Scherfod on Unsplash

autorités, en particulier avec l'administration. En règle générale, des solutions peuvent être trouvées. Si cette voie n'est pas prometteuse, l'ASD n'hésite pas à engager des processus politiques.

Un système d'assurance qualité complet

L'assurance qualité n'est pas juste un mal nécessaire
mais un moyen important de construire
et de soigner l'image et de donner un contenu
et une direction à la marque «droguerie»

L'ASD assume les tâches suivantes dans le cadre de la gestion de la qualité:

- élaboration de modèles et d'aides à la mise en œuvre (SAQ-droguerie) des prescriptions légales en matière d'assurance qualité (par ex. règles de BPF pour la droguerie, etc.)
- mise en place et application de standards de qualité pour la gestion d'une marque nationale

Il appartient à la branche de la droguerie de faire en sorte que la marque «droguerie» symbolisée par l'étoile du droguiste puisse être ressentie et expérimentée de manière diversifiée. Les conditions pour cela sont réunies par la création et l'application par toute la branche de standards de qualité uniformes et compréhensibles pour les consommateurs.

Avec l'instrument d'évaluation «DrogoThèque», le système d'assurance qualité SAQ-droguerie et une formation continue et un perfectionnement constants, la clientèle peut ainsi ressentir et vivre la qualité, la compétence, la santé, les remèdes naturels,

l'automédication et la beauté dans chaque droguerie suisse et lors de chaque contact avec le symbole de l'étoile du droguiste.

DrogoThèque

Avec les évaluations périodiques DrogoThèque, l'Association des droguistes dispose d'un instrument permettant à ses membres d'améliorer en permanence tous les facteurs de succès pertinents. Depuis 2023, DrogoThèque est une auto-évaluation avec laquelle les drogueries peuvent examiner de manière critique, une fois par année, différents domaines de leur entreprise comme l'aspect extérieur, l'aspect intérieur, l'assortiment, les prestations, le positionnement et l'exploitation et s'attribuer elles-mêmes des notes. Cet outil d'évaluation moderne est unique en son genre. Les graphiques ci-contre montrent comment les entreprises membres de Suisse romande se sont auto-évaluées en 2024.

Image extérieure

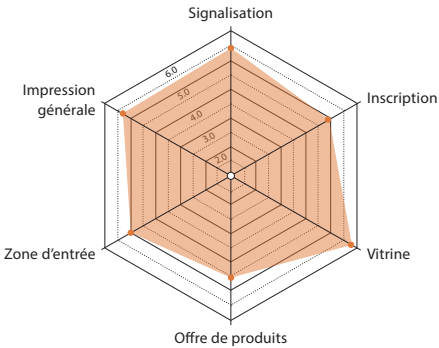
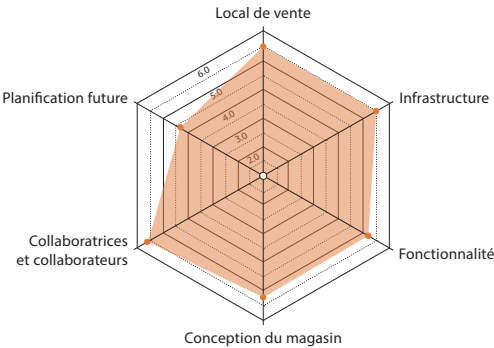
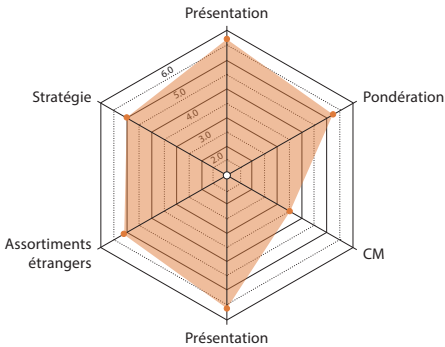


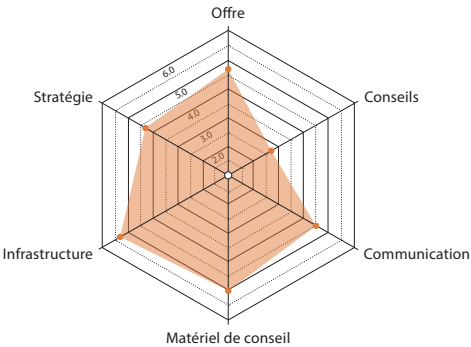
Image intérieure



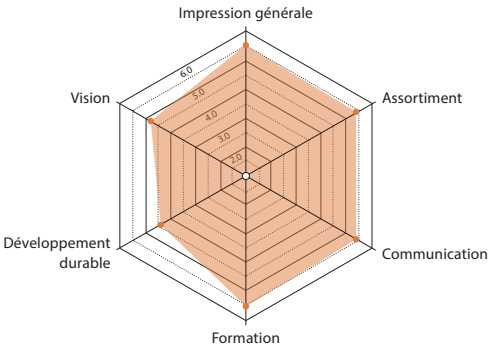
Assortiment



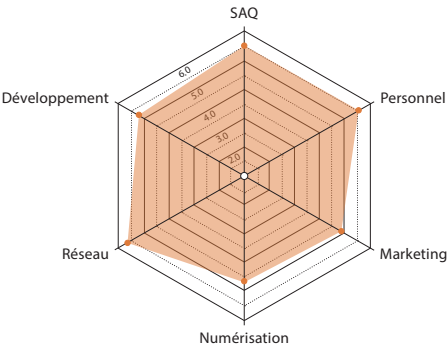
Prestations



Positionnement



Entreprise



La maison d'édition vitagate sa – la filiale de l'ASD

Une bonne dizaine de professionnels
qui connaissent les métiers des médias.

De la newsletter électronique hebdomadaire destinée aux professionnels à l'un des plus grands magazines grand public de Suisse: l'Association des droguistes publie un vaste réseau de médias électroniques et imprimés qui sont produits et édités par sa filiale vitagate sa.

Médias grand public

La Tribune du droguiste

La *Tribune du droguiste* a fêté ses 40 ans en 2021. Avec 963 000 lectrices et lecteurs par numéro¹, la *Tribune du droguiste* fait partie des magazines de santé les plus grands et les plus renommés de Suisse. Des thèmes importants au quotidien en rapport avec la santé, la conservation de la santé et la beauté sont traités de manière approfondie et avec des conseils pratiques.



1 selon MACH-Basic 2024-1 898 000 lectrices et lecteurs alémaniques et selon nos propres estimations 65 000 lectrices et lecteurs francophones



vitagate.ch

Depuis 2008 déjà, l'ASD aide ses membres à avoir une meilleure visibilité sur internet grâce à sa filiale vitagate sa: ces quinze dernières années, près de 14 millions de personnes ont visité la plate-forme de santé vitagate.ch, ont consulté près de 18 millions de pages et se sont informées des compétences des drogueries dans les domaines de l'automédication, de la médecine complémentaire, de la santé et de la beauté.



Médias spécialisés

vitamine

Le magazine pour le commerce spécialisé de l'automédication est l'organe officiel de l'ASD et paraît dix fois par année. *vitamine* informe des nouveautés, des tendances, des manifestations, des découvertes scientifiques, des décisions politiques importantes pour la branche, dresse le portrait de personnalités du monde de la droguerie et publie des offres d'emploi.



d-mail

Savoir aujourd'hui ce qui sera au cœur des discussions demain: la newsletter électronique d-mail propose chaque semaine des nouveautés de la branche et de l'Association suisse des droguistes. d-mail atteint plus de 4000 lectrices et lecteurs de la droguerie, de l'industrie et de la politique.

Avenir

Flexibilité, envie d'innover, adaptation et esprit d'entreprise: grâce à ces qualités, les drogueries ont un avenir.

Les défis pour la branche de la droguerie et donc pour l'Association des droguistes sont multiples: la numérisation progressive des processus commerciaux, l'e-médication, l'utilisation de l'intelligence artificielle aussi dans le domaine de la santé, la banalisation des médicaments et leur relégation au rang de simples biens de consommation pouvant être commandés en ligne, comme les denrées alimentaires ou l'électronique de divertissement, exigent de la branche de la droguerie, à l'avenir aussi, ce qui l'a toujours caractérisée au cours des 125 dernières années: flexibilité, envie d'innover, adaptation et esprit d'entreprise.

L'Association des droguistes va à l'avenir aussi continuer à aller de l'avant afin de créer les meilleures conditions possibles pour l'activité entrepreneuriale de ses membres. C'est pourquoi elle a lancé en 2023 un processus visant à développer, avec ses membres et partenaires, une vision sur laquelle la branche pourra fonder son action.

Une vision claire facilite aussi le recrutement de jeunes gens qui veulent développer leur talent dans leur propre intérêt et dans celui d'une branche forte. L'écoute, l'attention, le conseil et la recherche de la meilleure solution pour la clientèle sont depuis toujours les compétences clés des droguistes qui sont plus que jamais nécessaires.





SCHWEIZERISCHER **DROGISTEN**VERBAND
ASSOCIATION SUISSE DES **DROGUISTES**

Editeur

Association suisse des droguistes (ASD)
Rue Thomas-Wyttenbach 2
2502 Biel/Bienne

© 2024 – Association suisse des droguistes – Tous droits réservés.

Photos

Miriam Kolmann (sauf autre mention)